

Insee Dossier

Alsace



N° 1

Mars 2015

Parité, activité, salaires



Avant-propos

En Alsace, l'égalité entre les hommes et les femmes est une préoccupation majeure des acteurs publics.

Afin de renforcer la politique interministérielle sur la parité, un Plan régional stratégique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (PRSEFH) a été mis en place fin 2011 pour une durée de trois ans. Il a permis de rendre visibles les actions menées sur le territoire régional en faveur de l'égalité par seize services de l'État et agences nationales.

La présente étude s'inscrit dans ce cadre. Réalisée en partenariat par la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité et la Direction régionale de l'Institut national de la statistique et des études économiques, avec la participation du Secrétariat Général aux affaires Régionales et Européennes de la Préfecture de région, de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, cette étude dresse un constat des inégalités dans plusieurs domaines.

La situation des femmes et des hommes en Alsace est abordée au travers de huit fiches consacrées à la vie familiale, à l'activité et la trajectoire professionnelle, à la formation, aux conditions de travail, aux salaires et à la précarité.

Le PRSEFH, arrivé à son terme, évolue à présent vers la Programmation interministérielle des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes dans nos territoires (PIDFE), faisant suite à la feuille de route interministérielle du Premier Ministre.

Publiée au moment de cette transition, nous espérons que cette étude apporte un éclairage à tous les acteurs concernés et qu'elle contribuera utilement au débat public et à la mise en place d'actions concrètes afin de progresser vers l'égalité réelle et effective entre les femmes et les hommes dans notre région.

La déléguée régionale au droit des femmes
et à l'égalité

Mme Françoise HEMMENDINGER

Le directeur régional de l'Insee
Alsace

M. Joël CREUSAT

Sommaire

Avant-propos	2
Fiche 1 - Famille	
Plus jeunes et en famille	4
Fiche 2 - Activité	
Toujours plus actives	6
Fiche 3 - Formation	
Une formation supérieure mais moins valorisée	8
Fiche 4 - Salaires	
Des salaires inférieurs	11
Fiche 5 - Temps partiel	
Souvent à temps partiel	14
Fiche 6 - Trajectoires	
Une mobilité sociale moins diversifiée	17
Fiche 7 - Bas salaires	
Des bas salaires plus fréquents	19
Fiche 8 - Familles monoparentales	
Les familles monoparentales plus souvent pauvres	21
Bibliographie	23

Plus jeunes et en famille

En 2010, 51,2 % de la population alsacienne sont des femmes, un peu moins que pour l'ensemble de la France métropolitaine (51,6 %). La structure par âge explique ce constat : la population métropolitaine est plus âgée et les femmes sont plus nombreuses que les hommes aux âges élevés en raison d'une meilleure espérance de vie. Comme dans l'ensemble des régions, les générations les plus nombreuses sont âgées de 35 à 60 ans. Mais en Alsace, les femmes sont aussi plus nombreuses entre 20 et 30 ans en particulier en raison de l'apport de la population étudiante.

Les Alsaciennes plus souvent en couple

Les Alsaciennes de 35 à 65 ans vivent plus souvent en couple : c'est le cas de 75 % d'entre elles pour 70 % en France métropolitaine.

La formation du couple intervient plus tôt dans la vie des femmes que dans celle des hommes. À 25 ans, 50 % des femmes sont en couple pour seulement 30 % des hommes. Les proportions sont identiques à 35 ans, mais après 50 ans la situation s'inverse. La part de femmes en couple diminue fortement tandis que celle des hommes augmente légèrement. La mortalité masculine, plus élevée, ainsi que les écarts d'âge dans les couples (l'homme a en moyenne 2,5 années de plus) expliquent l'augmentation de la proportion de veuves à partir de cet âge. Mais l'allongement de l'espérance de vie des hommes a néanmoins contribué à faire baisser la part des femmes sans conjoint après 65 ans.

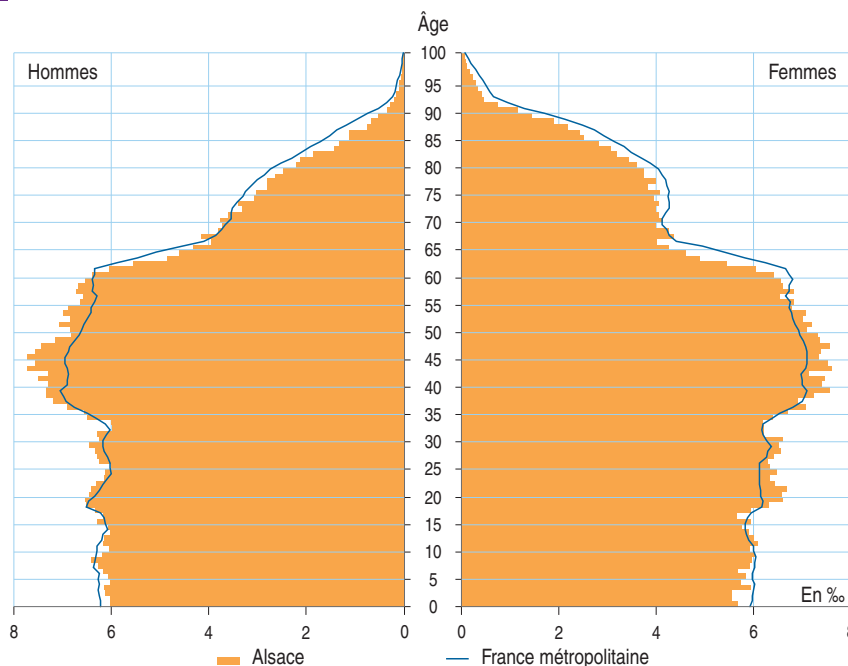
La part de femmes divorcées de plus de 45 ans a augmenté en Alsace tout en restant inférieure à celle de la métropole. Pour les plus jeunes, elle est restée stable alors qu'elle a baissé en métropole, comme le nombre de mariages.

Vivre seule est également devenu plus fréquent à presque tous les âges, sauf pour les 65-79 ans, mais moins souvent qu'en métropole. Passé 80 ans, cette solitude est majoritaire : 53 % des femmes de 85 à 89 ans vivent seules en Alsace, alors qu'elles étaient 45 % dix ans auparavant.

Une famille réduite au couple après le départ des enfants

Dans l'ensemble des familles - couples avec ou sans enfants, familles monoparentales - le couple sans enfant a pris de l'importance en dix ans (+ 4,5 points). Ils sont aujourd'hui presque aussi nombreux que les couples avec enfant(s). C'est aussi un effet du vieillissement de la population.

1 Une population plus jeune en Alsace



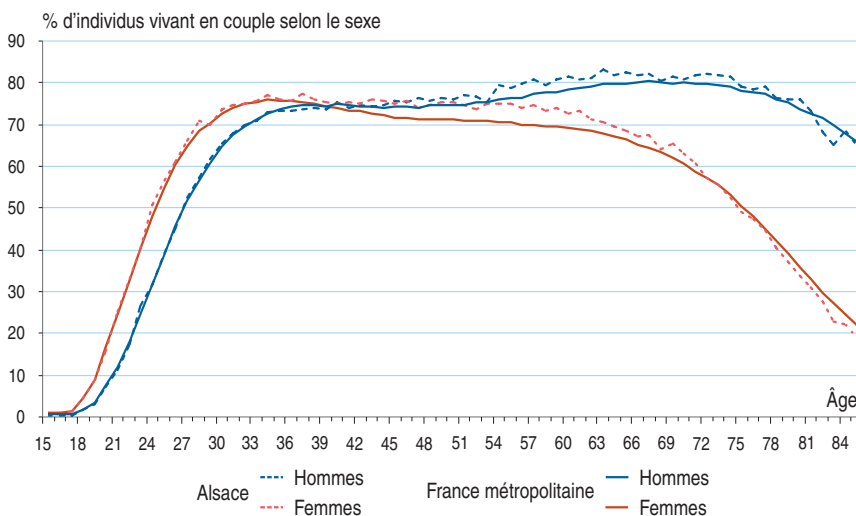
Source : Insee, RP2010 exploitation principale lieu de résidence.

Mais pour les femmes âgées de 30 à 49 ans, plus de 70 % des familles sont des couples avec enfant(s), et principalement deux enfants. Dans cette tranche d'âge la part des familles monoparentales en Alsace reste inférieure au niveau national (13,8 % contre 15,6 %), mais s'en rapproche, en augmentation de 3,7 points depuis 1999 pour 2,6 points en France métropolitaine.

Des conjoints qui se ressemblent

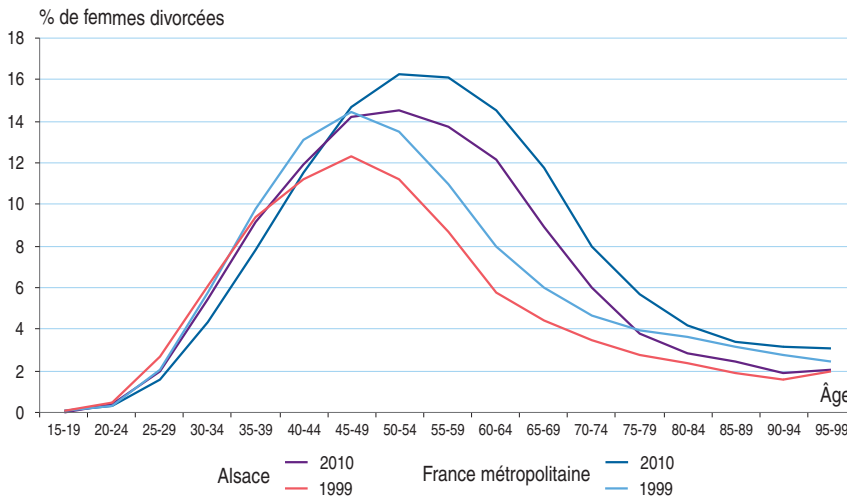
L'homogamie, ou le fait d'être en couple avec une personne de mêmes caractéristiques sociales, est fréquente. L'Alsace ne fait pas exception. Ainsi, 45 % des femmes cadres ont un conjoint cadre, 48 % des ouvrières vivent avec un ouvrier. Les employées sont principalement avec un ouvrier, l'équivalent

2 Plus de couples en Alsace



Lecture : à 60 ans, 81 % des hommes et 72 % des femmes vivent en couple en Alsace. Ces proportions sont respectivement de 78 % et de 69 % en France métropolitaine. Source : Insee, RP2010 exploitation principale lieu de résidence.

3 Progression du divorce

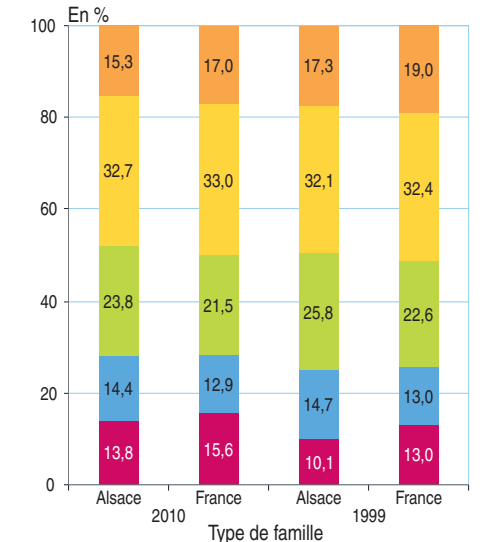


Lecture : entre 55 et 59 ans, 14 % des femmes résidant en Alsace et 16 % des femmes résidant en France métropolitaine sont divorcées en 2010. Ces proportions étaient respectivement de 9 % et de 11 % en 1999.
 Source : Insee, RP1999 et RP2010 exploitations principales lieu de résidence.

masculin de cette catégorie socioprofessionnelle. Les femmes artisans ou professions intermédiaires vivent avec des conjoints d'origines sociales plus diversifiées. Au total ces couples homogames représentent 25,5 % des couples (26,7 % en France métropolitaine). Les couples hypergames (une femme avec un conjoint d'une classe « supérieure ») sont les plus nombreux, l'inverse étant plus rare.

Dans les couples homogames, les conjoints sont majoritairement du même niveau scolaire, sauf dans les couples d'ouvriers où les femmes sans qualification sont plus nombreuses. Lorsque le niveau d'études n'est pas le même (en dehors des couples d'ouvriers et d'inactifs), les femmes sont en général plus diplômées que leur conjoint. ■

4 Quelle famille entre 30 et 49 ans ?



Lecture : 15,3 % des femmes de 30 à 49 ans vivent en couple avec trois enfants ou plus.
 Champ : femmes âgées de 30 à 49 ans vivant en famille.
 Source : RP1999 et RP2010 exploitations principales lieu de résidence.

5 Le conjoint est souvent d'une catégorie égale ou supérieure

Groupe social de l'homme	Groupe social de la femme							Ensemble
	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Autres sans activité professionnelle	
Agriculteurs exploitants	0,2	0,0	0,1	0,2	0,3	0,2	0,1	1,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,0	0,7	0,7	1,6	2,7	0,5	1,2	7,4
Cadres, professions intellectuelles supérieures	0,0	0,4	4,8	6,1	4,3	0,4	2,5	18,5
Professions Intermédiaires	0,0	0,5	2,0	7,6	8,6	1,6	2,4	22,7
Employés	0,0	0,2	0,5	2,0	4,0	0,7	1,2	8,6
Ouvriers	0,1	0,6	0,9	5,6	17,2	6,6	6,8	37,8
Autres sans activité professionnelle	0,0	0,1	0,2	0,4	1,1	0,5	1,6	3,9
Ensemble	0,3	2,5	9,2	23,5	38,2	10,5	15,8	100,0

Lecture : 0,2 % des couples en Alsace sont composés d'un homme et d'une femme agriculteurs.

- couple homogame
- couple hypergame (femme avec un conjoint d'une classe « supérieure »)
- couple hypogame (femme avec un conjoint d'une classe « inférieure »)

Champ : couples résidant en Alsace.
 Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

Toujours plus actives

En 2010, en Alsace, 70 % des femmes et 78 % des hommes de 15 à 64 ans sont présents sur le marché du travail. Ce taux d'activité est à son maximum entre 27 et 53 ans où il avoisine les 87 % pour les femmes et 96 % pour les hommes, proches de ceux observés en France métropolitaine.

Les taux d'activité ont continué à augmenter dans la décennie pour les femmes, toujours plus proches de ceux des hommes. À 30 ans, âge moyen de la maternité, les femmes restent aussi actives que la génération ayant cinq ans de moins. Les générations qui atteignent 45 ans restent présentes sur le marché du travail. Les femmes qui avaient entre 25 et 45 ans en 1999 sont encore plus actives en 2010.

Le niveau d'activité des femmes est fonction de leur âge et du nombre d'enfants dont elles ont la charge. Il diminue, pour les femmes de moins de 30 ans, avec le nombre d'enfants et d'autant plus qu'ils sont en bas âge. Pour les femmes de 30 à 49 ans, c'est la présence d'un troisième enfant qui freine l'activité. Pour celles de plus de 50 ans, le nombre d'enfants influe peu, la part de retraitées augmentant quelle que soit la taille de la fratrie.

L'activité des mères de familles monoparentales est supérieure à celle des femmes qui vivent en couple. Mais comme pour ces dernières, le taux d'activité diminue sensiblement à partir du troisième enfant.

Les jeunes mères avec deux enfants ou plus sont plus nombreuses à rester au foyer. De 30 à 49 ans les plus concernées ont trois enfants ou plus.

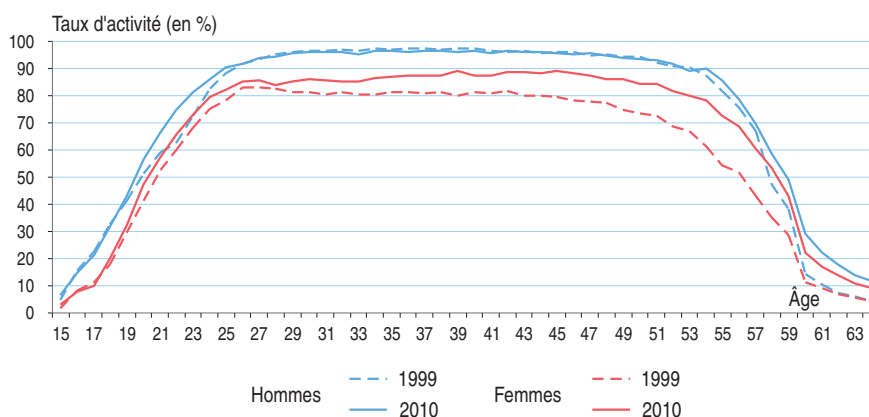
Rester au foyer ou pas est lié à la catégorie socioprofessionnelle du conjoint. 42,5 % des mères inactives de moins de 60 ans ont un conjoint ouvrier pour seulement 34,4 % de l'ensemble des femmes du même âge. À l'inverse, leurs conjoints sont moins souvent cadres ou professions intermédiaires.

Majoritairement dans le secteur tertiaire

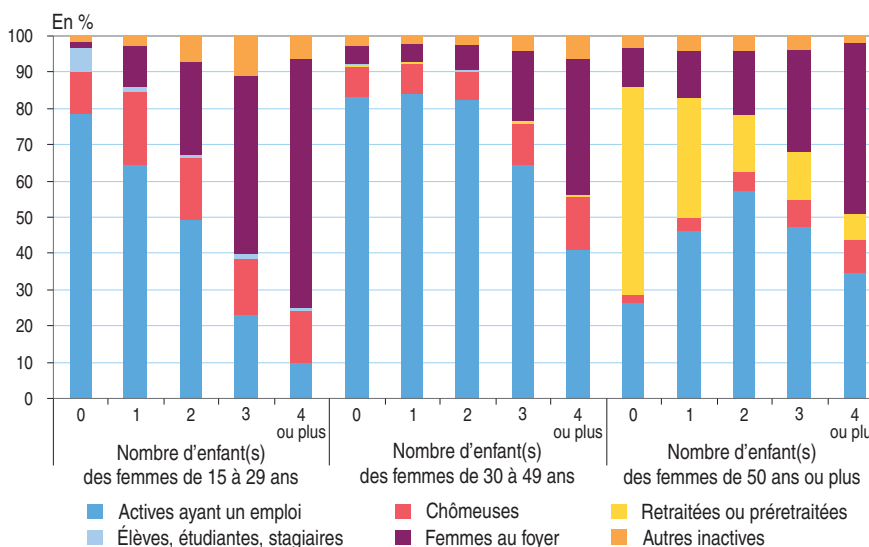
En 1999, en Alsace, 80 % des femmes actives avaient un emploi dans le secteur tertiaire. Avec la tertiarisation des emplois, elles sont 85 % en 2010 dans les secteurs du commerce, des transports et des services ainsi que ceux de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé et de l'action sociale.

Les professions les plus souvent exercées par les femmes sont : secrétaires, employées dans la fonction publique ou dans les entreprises, assistantes maternelles, aides-soignantes, infirmières, aides à domicile, nettoyeurs, employées de maison, enseignantes (dans le

1 Toujours plus de femmes en activité professionnelle



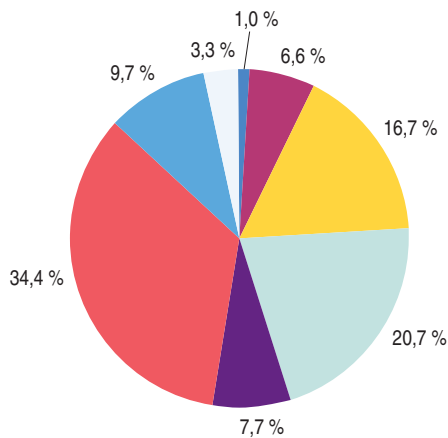
2 Plus les femmes ont d'enfants à la maison et moins elles ont un emploi



Lecture : 64 % des femmes de 15 à 29 ans ayant un enfant sont en emploi. Champ : femmes vivant en famille en Alsace. Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

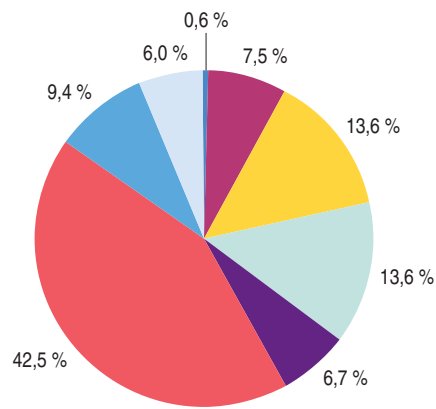
primaire ou le secondaire), caissières, vendeuses... Nombre de ces professions ont des horaires atypiques ou flexibles et le temps partiel y est plus fréquent. Pour certaines, comme pour les assistantes maternelles, le travail peut s'exercer à domicile. ■

3 Une femme en couple sur six vit avec un cadre



Champ : ensemble des femmes de 15 à 59 ans vivant en couple.

4 Les mères inactives plus souvent conjointes d'ouvriers



Champ : femmes sans activité de 15 à 59 ans vivant en couple avec enfant(s).

Catégorie socioprofessionnelle du conjoint

- Agriculteurs exploitants
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Employés
- Retraités
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise
- Professions intermédiaires
- Ouvriers
- Autres sans activité professionnelle

Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

5 Secrétaires et infirmières : des professions très prisées quel que soit l'âge

Femmes 15 à 29 ans	Effectif	% à temps partiel	Femmes de 30 à 49 ans	Effectif	% à temps partiel	Femmes de 50 à 65 ans	Effectif	% à temps partiel
Serveurs bar, brasserie, café restaurant	3 018	47,0	Secrétaires	8 646	38,8	Assistants maternelles, gardes d'enfants	3 893	35,6
Caissiers de magasin	2 783	56,4	Adjoint administratifs de la fonction publique	7 196	39,3	Secrétaires	3 860	39,9
Infirmiers en soins généraux, salariés	2 773	12,3	Assistants maternelles, gardes d'enfants	6 873	31,7	Adjoint administratifs de la fonction publique	3 843	36,0
Employés administratifs d'entreprise	2 670	23,3	Aides-soignants	6 193	27,9	Aides à domicile, aides ménagères	3 226	60,5
Secrétaires	2 652	22,9	Infirmiers en soins généraux, salariés	6 164	42,8	Agents de service hospitaliers	2 862	35,2
Vendeurs en alimentation	2 197	25,6	Professeurs des écoles	5 658	22,9	Nettoyeurs	2 533	68,7
Aides-soignants	2 125	15,6	Aides à domicile, aides ménagères	5 327	62,3	Employés administratifs d'entreprise	2 461	41,0
Vendeurs en habillement, articles sport	2 038	45,6	Employés administratifs d'entreprise	5 261	33,7	Infirmiers en soins généraux, salariés	2 433	41,7
Employés comptables ou financiers	1 755	14,8	Agents de service hospitaliers	4 841	30,9	Aides-soignants	2 223	32,3
Adjoint administratifs de la fonction publique	1 734	19,3	Employés comptables ou financiers	4 840	36,1	Employés de maison chez des particuliers	2 163	72,0
Coiffeurs salariés	1 714	24,2	Nettoyeurs	3 718	69,2	Professeurs agrégés certifiés secondaire	2 091	17,4
Professeurs des écoles	1 639	12,1	Caissiers de magasin	3 589	51,0	Professeurs des écoles	1 850	14,3
Agents de service hospitaliers	1 609	27,1	Professeurs agrégés certifiés secondaire	3 437	19,6	Employés comptables ou financiers	1 665	33,3
Vendeurs non spécialisés	1 601	29,5	Vendeurs en alimentation	3 011	32,9	Agents administratifs de la fonction publique sauf écoles, hôpitaux	1 345	56,5
Aides à domicile, aides ménagères	1 404	58,5	Secrétaires de direction (non cadres)	2 656	24,9	Secrétaires de direction (non cadres)	1 224	22,4
Animateurs socioculturels et de loisirs	1 208	55,7	Vendeurs non spécialisés	2 548	35,5	Cadres B État hors enseignement, impôts	1 189	24,8
Assistants maternelles, gardes d'enfants	1 033	43,7	Employés de maison chez des particuliers	2 316	71,5	Cadres B des collectivités locales	1 163	24,7
Techniciens administratif des services juridiques	805	14,3	Serveurs bar, brasserie, café restaurant	2 247	39,4	Vendeurs en alimentation	1 077	35,5
Manucures, esthéticiens (salariés)	778	27,9	Techniciens administratifs autres services	2 070	20,1	Caissiers de magasin	1 067	41,8
Cuisiniers et commis de cuisine	777	31,3	Agents administratifs de la fonction publique sauf écoles, hôpitaux	2 054	50,7	Agents service établissements primaires	938	56,1

Lecture : la profession de serveur de bar, brasserie, café restaurant est au 1^{er} rang des professions des femmes de 15 à 29 ans en Alsace. Elle n'est plus qu'au 18^e rang pour les femmes de 30 à 49 ans et n'apparaît plus dans la liste des 20 professions les plus importantes en effectif pour les femmes de 50 à 65 ans.

Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

Une formation supérieure mais moins valorisée

Dans les générations âgées de moins de 40 ans, les femmes sont plus diplômées que les hommes. Elles sont 40 % à détenir un diplôme de l'enseignement supérieur, pour 35 % d'entre eux. Avec les générations plus âgées, c'est le CAP et le BEP qui dominent, en restant plus masculins : 30 % des femmes et 40 % des hommes en sont titulaires.

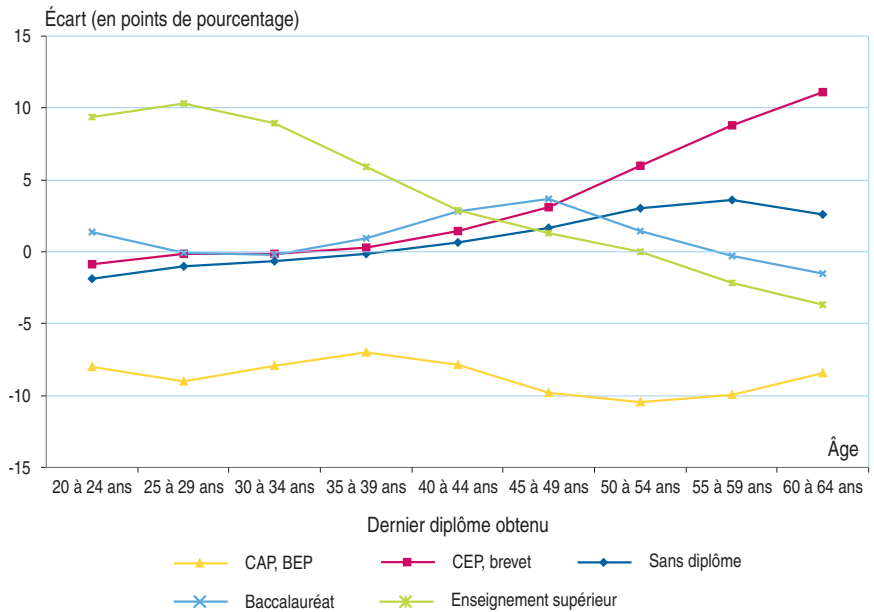
La part des non-diplômés est stable, autour de 15 %, à tous les âges et pour les deux sexes, les femmes les plus âgées étant toujours un peu plus concernées.

Dans la vie professionnelle, les femmes sont beaucoup plus souvent employées et les hommes davantage ouvriers. Avant 40 ans, malgré la fréquence des diplômées de l'enseignement supérieur, elles exercent pourtant plus souvent des emplois dans la catégorie « professions intermédiaires » et sont à peine aussi nombreuses dans celle des « cadres ou professions intellectuelles supérieures ». Pour les générations plus âgées, l'écart pour cette dernière catégorie est plus important en faveur des hommes.

À catégorie socioprofessionnelle identique, le niveau de diplôme des femmes et des hommes peut différer fortement. C'est le cas pour les professions intermédiaires : elles y détiennent bien plus souvent - et majoritairement - un diplôme de l'enseignement supérieur. Les professions où exercent très largement des femmes imposent en effet la détention d'une qualification de ce niveau (professeur des écoles, métiers de la formation, professions de la santé). Dans la même catégorie sociale, les professions principalement masculines sont plus souvent du domaine technique (techniciens, technico-commerciaux) et ne nécessitent pas une telle formation. Pour les plus de 40 ans, les hommes détiennent le plus souvent un CAP ou un BEP.

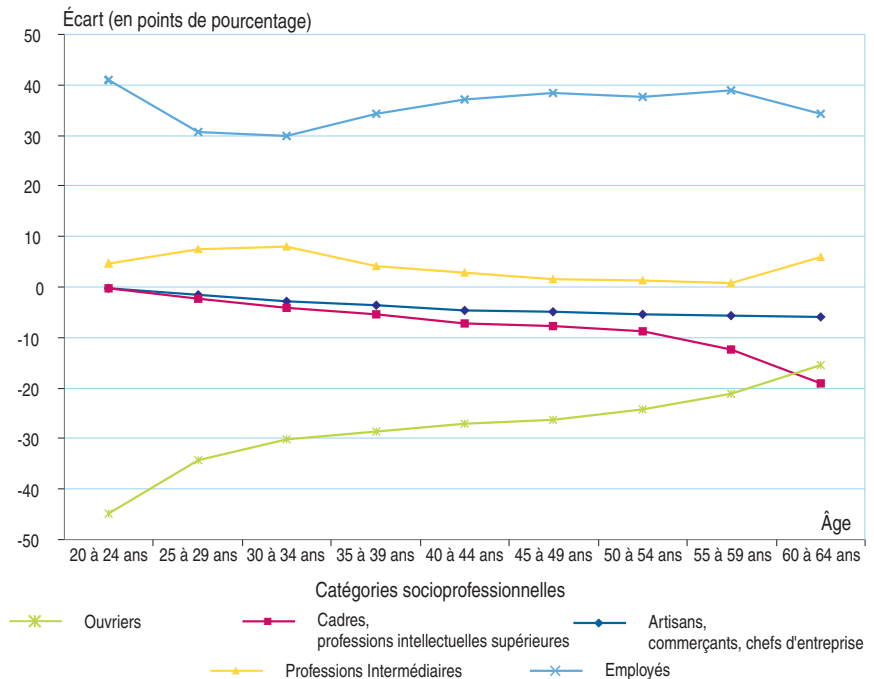
À l'inverse, la profession d'ouvrier, peu féminisée, est davantage occupée par des femmes pas ou peu diplômées, contrairement aux hommes, qui sont plus nombreux à détenir un CAP ou un BEP. Pour les plus jeunes, les niveaux de diplôme sont proches mais les femmes sont encore moins présentes dans cette profession qu'au début de la décennie.

1 Les jeunes femmes plus souvent diplômées du supérieur que les hommes



Lecture : la différence entre la part des femmes diplômées du supérieur et celle des hommes diplômés du supérieur est de 9 points entre 20 et 24 ans.
 Champ : population de 20 à 64 ans non scolarisée résidant en Alsace observée en 2010.
 Source : Insee, RP2010 exploitation principale lieu de résidence.

2 Plus d'ouvriers chez les hommes, plus d'employées chez les femmes

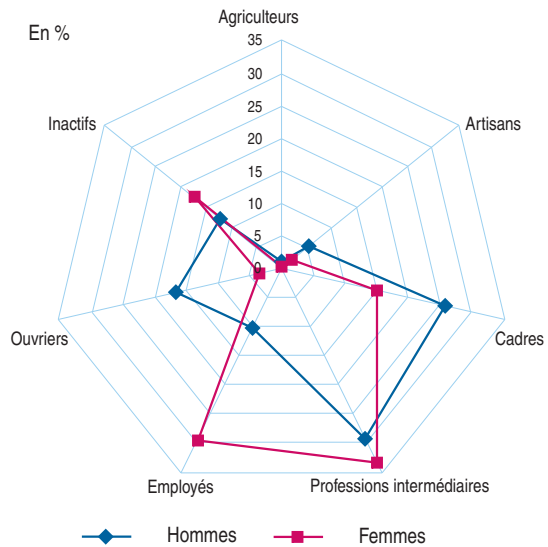


Lecture : la différence entre la part des femmes employées et celle des hommes employées est de 30 points entre 30 et 34 ans.
 Champ : population de 20 à 64 ans non scolarisée résidant en Alsace observée en 2010.
 Source : Insee, RP2010 exploitation principale lieu de résidence.

L'inégale valorisation du niveau de diplôme intervient tout autant dans l'accès à l'emploi que dans l'évolution professionnelle. Détenteurs d'un diplôme de niveau bac ou plus, les hommes parviennent plus facilement à devenir cadres. Parmi les non-cadres en 1999, 26 % des hommes et seulement 15 % des femmes le sont devenus une décennie plus tard. Les femmes restent plus souvent cantonnées dans les professions intermédiaires et dans les professions d'employées.

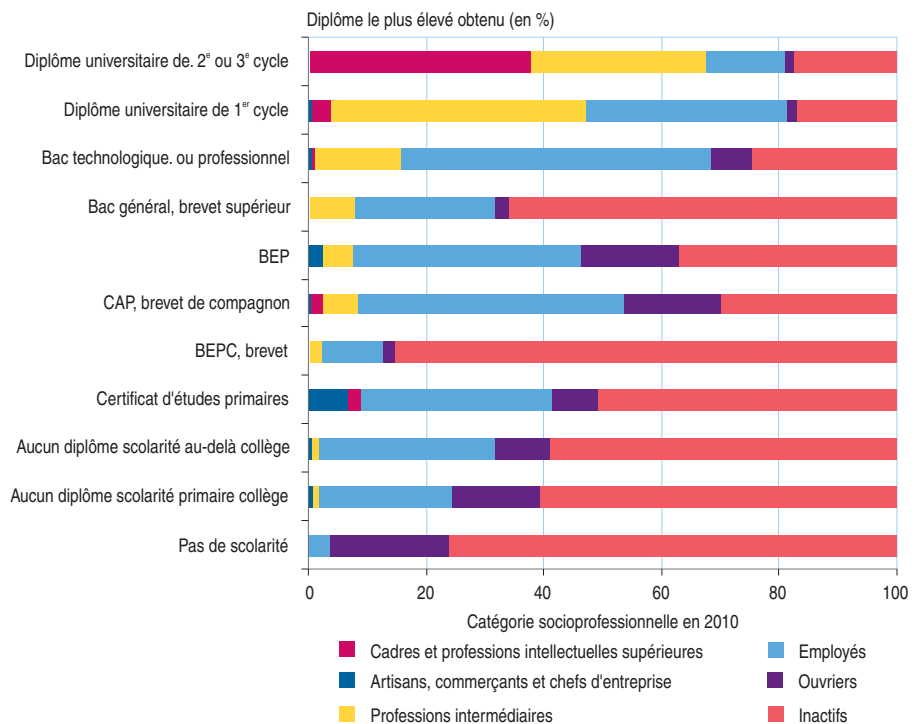
Sur une même période, le diplôme facilite cependant le retour à l'emploi des femmes inactives (hors étudiantes et retraitées). ■

3 Les femmes diplômées deviennent trois fois plus souvent employées que les hommes



Lecture : 15 % des femmes non-cadres en 1999 et diplômées du bac ou plus sont devenues cadres pour 26 % des hommes.
 Champ : population non cadre en 1999 diplômée du bac ou plus résidant en Alsace observée en 2010.
 Source : Insee, Échantillon démographique permanent (RP1999 et RP2010).

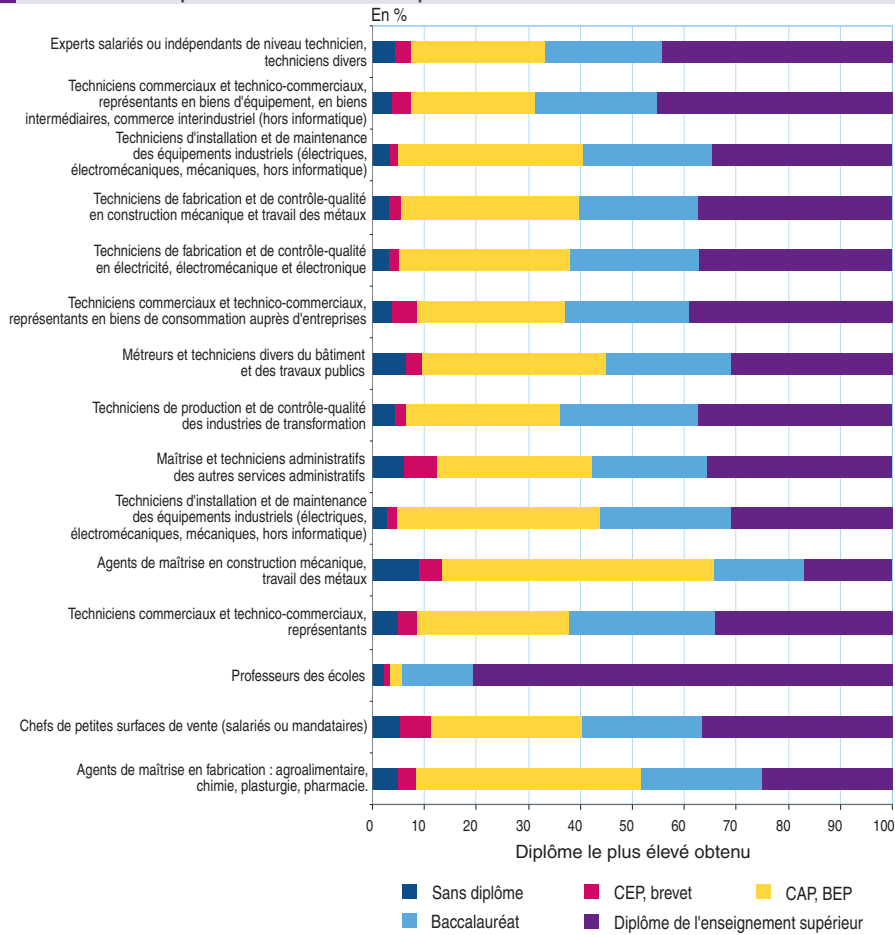
4 Les diplômes du supérieur et du technique favorisent un retour à l'emploi



Lecture : parmi les femmes inactives en 1999 hors étudiantes, 38 % détentrices d'un diplôme universitaire de 2^e ou 3^e cycle occupent un emploi de cadre de profession intellectuelle supérieure en 2010.
 Champ : femmes inactives en 1999 (mais pas étudiantes) n'étant pas retraitées en 2010 en Alsace.
 Source : Insee, Échantillon démographique permanent (RP1999 et RP2010).

Formation

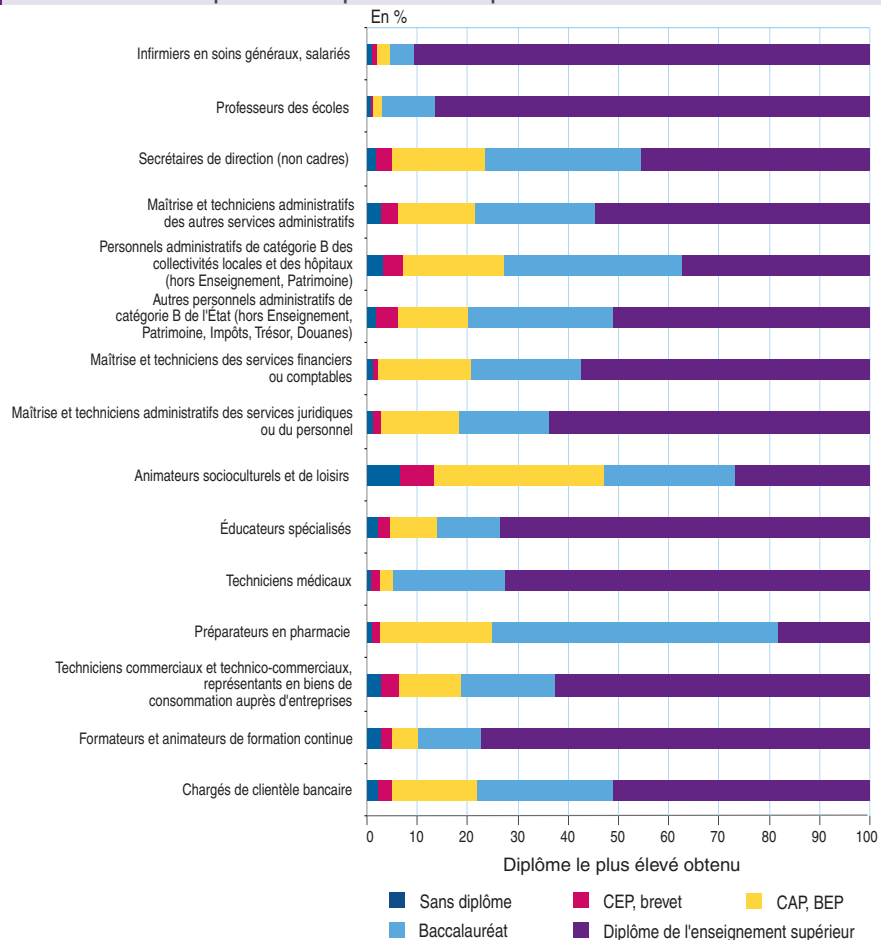
5 Plus de CAP-BEP pour les hommes dans les professions intermédiaires



Note : ces 15 professions sont les plus fréquentes parmi les hommes exerçant une profession intermédiaire (ordre décroissant des effectifs).
Champ : hommes actifs occupés résidant en Alsace.

Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

6 Des femmes souvent diplômées du supérieur dans les professions intermédiaires



Note : ces 15 professions sont les plus fréquentes parmi les femmes exerçant une profession intermédiaire (ordre décroissant des effectifs).
Champ : femmes actives occupées résidant en Alsace.

Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

Des salaires inférieurs

Le salaire annuel moyen en Alsace est de 16 500 euros pour les femmes et de 22 300 euros pour les hommes en 2010, soit un écart de 26 %. Au niveau national, les salaires annuels sont plus élevés (17 500 euros pour les femmes et 23 100 euros pour les hommes) mais l'écart entre les deux sexes est inférieur (24 %).

Les régions où cet écart de revenu est le plus important sont Rhône-Alpes, l'Île-de-France et l'Alsace. A contrario, les régions du Sud-Ouest (Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine) sont celles où les différences sont les moins marquées (20 %).

L'écart de revenus provient en grande partie du temps partiel qui concerne davantage les femmes que les hommes. Cependant, il subsiste même dans l'emploi à temps complet.

Les femmes sont surreprésentées dans les bas salaires. Elles sont plus de 60 % parmi les salariés gagnant 10 000 euros annuels ou moins, mais deviennent minoritaires dès que le salaire dépasse 15 000 euros par an. Au-delà de 50 000 euros annuels, elles représentent moins de 20 % des salariés.

En Alsace, les salaires horaires des femmes travaillant à temps plein en 2010 sont inférieurs de 18 % à ceux des hommes. Cette inégalité salariale classe la région troisième après l'Île-de-France et Rhône-Alpes. Les écarts ne sont pas du même niveau dans toutes les catégories socioprofessionnelles et les femmes sont moins représentées dans les catégories les plus rémunératrices.

Les différences entre les salaires annuels des hommes et des femmes à temps plein sont les plus importantes chez les artisans, commerçants, chefs d'entreprise avec

22 000 euros de moins, mais les femmes sont très peu représentées dans cette catégorie. Chez les cadres, les femmes gagnent en moyenne 8 500 euros de moins. On retrouve ces différences en France de province.

Plus les salariés sont âgés et plus leurs salaires sont élevés

Les progressions salariales liées à l'âge sont en général moindres pour les femmes, en Alsace comme dans le reste de la province où l'on retrouve des salaires de même ordre de grandeur. Les différences se creusent ainsi en cours de carrière particulièrement dans la catégorie des artisans, commerçants et chefs d'entreprise. À l'intérieur de cette catégorie, les femmes chefs d'entreprise ne sont pas rémunérées en fonction de la taille de l'établissement, contrairement aux hommes dont les salaires augmentent en proportion. Très peu de femmes sont à la tête d'établissements de plus de 250 salariés, dans lesquels les salaires des dirigeants sont les plus importants. De plus, les femmes occupent souvent un poste de direction dans des secteurs où les différences de salaires hommes/femmes sont fortes, par exemple dans les activités financières et d'assurance ou les activités de services administratifs ou de soutien.

Chez les cadres, les situations sont contrastées suivant le secteur : les femmes cadres administratifs et commerciaux d'entreprise en fin de carrière gagnent 15 000 euros de moins par an que leurs homologues hommes (soit 27 %), alors que cette différence n'est que de 3 500 euros pour les enseignants du secondaire (- 9 %).

Pour les professions intermédiaires, cette différence de rémunération annuelle des salariés à plein temps est de 5 000 euros en fin de carrière, que ce soit pour des emplois administratifs et commerciaux en entreprise ou pour les techniciens. Les femmes gagnent ainsi 16 % de moins que les hommes.

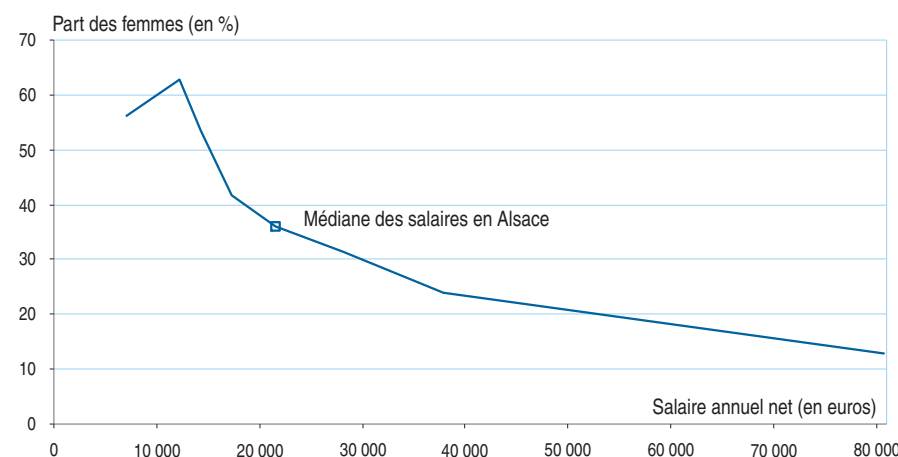
Les femmes employées et ouvrières gagnent entre 16 et 27 % de moins que les hommes en fin de carrière. Les différences sont moins importantes chez les employés en entreprise et les ouvriers non qualifiés, et elles sont plus importantes chez les employés de commerce et les ouvriers qualifiés.

Des salaires horaires plus élevés dans le secteur public

La rémunération horaire des femmes est en moyenne supérieure dans le secteur public, quels que soient la quotité de travail et l'âge. L'écart public-privé n'est cependant pas très élevé pour les femmes cadres en fonction de leur âge, contrairement à la situation des professions intermédiaires et des employées.

Mais comme dans le secteur privé, les salaires horaires des femmes du public sont inférieurs à ceux des hommes.

1 La part des femmes diminue quand le salaire augmente

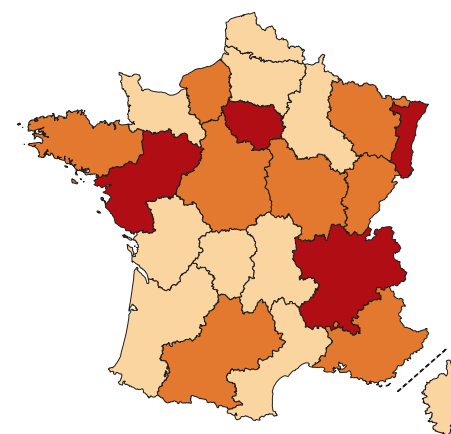


Lecture : les femmes représentent 36 % des effectifs avec un salaire annuel médian de 21 600 euros.

Champ : salariés travaillant à temps complet en Alsace.

Source : Insee, DADS 2010.

2 Un salaire horaire moindre pour les femmes



Différence de salaire horaire (femmes par rapport aux hommes) (en %)

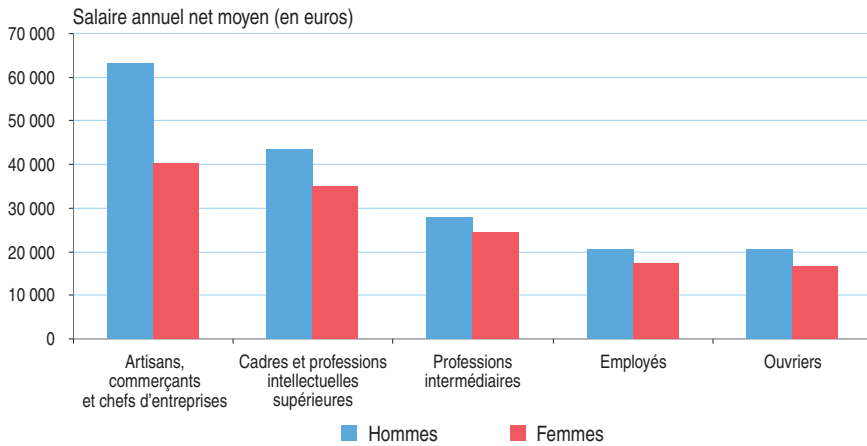
- 18 ou plus **Alsace : 18,3 %**
- de 15 à moins de 18 **France métropolitaine : 17,1 %**
- moins de 15

Lecture : en Alsace, les salaires horaires des femmes travaillant à temps plein en 2010 sont inférieurs de 18 % à ceux des hommes. Cette inégalité salariale classe aussi la région troisième après l'Île-de-France et Rhône-Alpes.

Champ : salariés à temps complet.

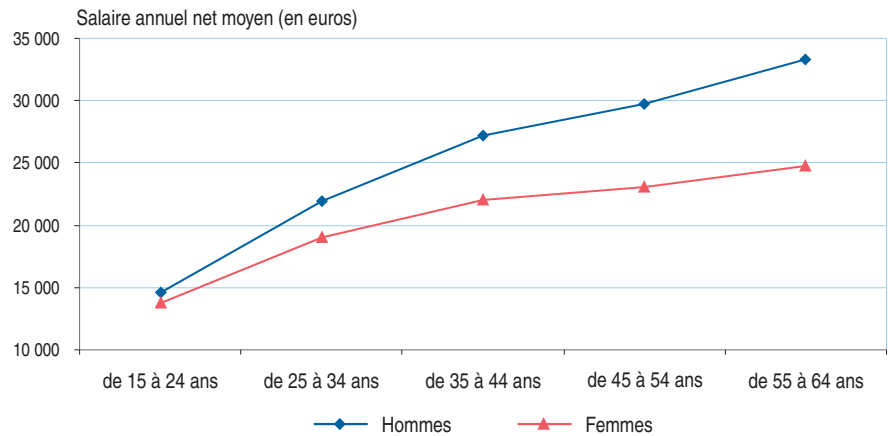
Source : Insee, DADS 2010.

3 Des salaires inférieurs dans toutes les catégories socioprofessionnelles



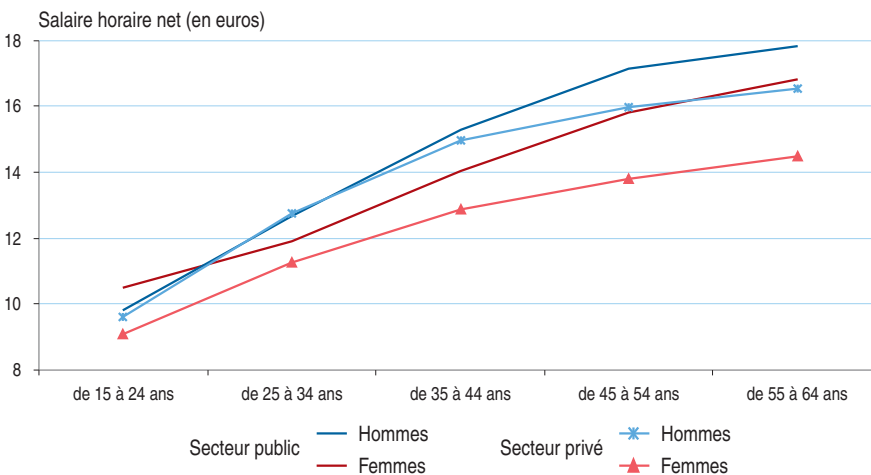
Champ : salariés travaillant à temps complet en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

4 Les écarts de salaire se creusent avec l'âge



Champ : salariés travaillant à temps complet en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

5 Les inégalités salariales des professions intermédiaires s'accroissent avec l'âge dans le secteur public et plus encore dans le secteur privé



Champ : salariés des professions intermédiaires travaillant à temps complet en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

La situation la plus favorable : être un homme cadre expérimenté dans une grande entreprise d'un secteur peu féminisé

L'influence de différents facteurs sur la rémunération peut être étudiée à travers un modèle logistique. À partir d'une situation de référence, l'analyse met en valeur l'importance de chacun des facteurs. La situation de référence est ici un employé de 35 à

44 ans, travaillant à temps complet dans le secteur du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles, dans un établissement de moins de 10 salariés. Pour ce salarié, le salaire horaire est de 9,36 euros pour une femme et de 10,97 euros pour un homme.

Les facteurs qui accroissent le plus les différences de salaires entre les hommes et les femmes sont le faible temps partiel (les hommes y sont mieux rémunérés), la

situation de cadre, l'ancienneté et le fait d'être dans une grande entreprise. Les inégalités sont importantes dans les secteurs de la fabrication de denrées alimentaires (21 % de salaire en moins pour les femmes) et l'agriculture (- 16 %). Dans la fabrication de matériel de transport, le transport et entreposage, les activités immobilières et l'administration publique, en revanche, les inégalités salariales sont nettement plus faibles (entre - 3 % et - 5,5 %). ■

6 Des inégalités salariales aux facteurs multiples

Catégorie socioprofessionnelle	Femmes	Hommes	Différence en %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	+ 7,94	+ 10,69	-20,1
Professions intermédiaires	+ 3,08	+ 2,75	-9,3
Employés	réf.	réf.	-14,7
Ouvriers non qualifiés	- 1,78	- 1,73	-18,0
Ouvriers qualifiés	- 0,61	- 0,49	-16,5
Âge du salarié	Femmes	Hommes	Différence en %
Moins de 25 ans	- 2,68	- 3,64	-8,9
De 25 à 34 ans	- 1,30	- 1,78	-12,3
De 35 à 44 ans	réf.	réf.	-14,7
De 45 à 54 ans	+ 0,67	+ 1,11	-17,0
De 55 à 64 ans	+ 1,54	+ 2,66	-20,0
Temps de travail	Femmes	Hommes	Différence en %
Complet	réf.	réf.	-14,7
Partiel	- 0,49	- 0,99	-11,1
Faible temps partiel	+ 0,61	+ 1,63	-20,9
Nombre de salariés	Femmes	Hommes	Différence en %
Aucun	+ 2,26	+ 0,48	1,5
De 1 à 9	réf.	réf.	-14,7
De 10 à 19	+ 0,32	+ 0,40	-14,9
De 20 à 49	+ 0,31	+ 0,52	-15,8
De 50 à 99	+ 0,13	+ 0,52	-17,4
De 100 à 249	+ 0,41	+ 0,85	-17,3
250 ou plus	+ 1,01	+ 1,88	-19,3
Secteur d'activité économique	Femmes	Hommes	Différence en %
Agriculture, sylviculture et pêche	+ 0,25	+ 0,51	-16,3
Fabrication de denrées alimentaires, de boisson et de produits à base de tabac	+ 0,67	+ 1,77	-21,3
Cokéfaction et raffinage	+ 3,58	+ 4,28	-15,1
Fabrication d'autres produits industriels	+ 1,46	+ 1,17	-10,9
Construction	+ 1,24	+ 1,07	-12,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	réf.	réf.	-14,7
Hébergement et restauration	- 0,11	- 0,71	-9,8
Activités financières et d'assurance	+ 1,5	+ 1,87	-15,4
Autres activités de service	- 0,43	- 1,04	-10,1

Lecture : toutes choses égales par ailleurs, une femme cadre perçoit en moyenne un salaire horaire supérieur de 7,94 euros au salaire horaire de référence, un homme cadre 10,69 euros de plus. Les femmes cadres gagnent ainsi 20,1 % de moins que les hommes cadres.

Note : seuls figurent les secteurs d'activité où les différences sont les plus fortes.

Source : Insee, DADS 2010.

Souvent à temps partiel

Les femmes travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes (respectivement 30 % et 4 % entre 25 et 54 ans). C'est plus qu'au niveau national, où le temps partiel concerne 27 % des femmes et 5 % des hommes. Selon l'âge et la catégorie socio-professionnelle, 10 à 45 % des femmes travaillent à temps partiel.

En dix ans, le temps partiel est devenu moins fréquent entre 35 et 39 ans, lorsque les enfants sont encore jeunes, et il ne diminue plus quand les enfants grandissent. En effet, en 1999, 40 % des femmes de 35 à 39 ans et 35 % des 45-49 ans étaient à temps partiel. En 2010, moins du tiers des femmes de ces âges est concerné. Le taux reste stable entre 35 et 55 ans en Alsace, mais continue à baisser en France métropolitaine à partir de 45 ans.

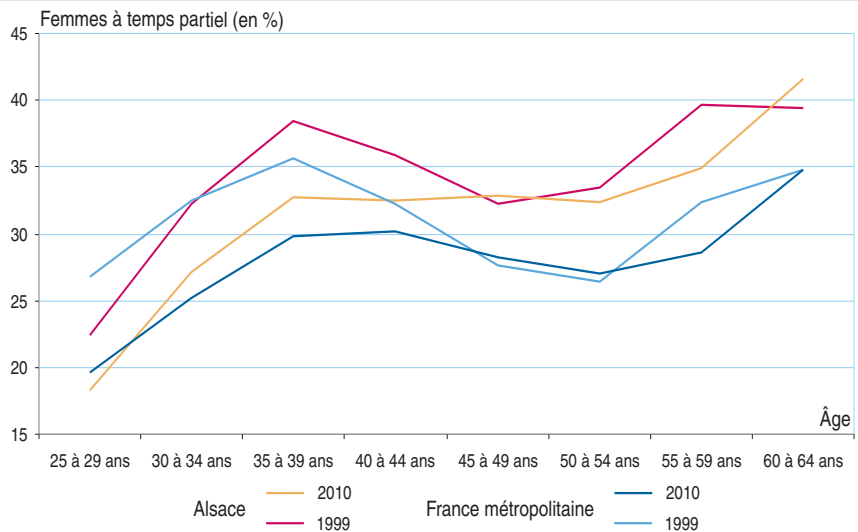
La part de femmes à temps partiel est la plus élevée pour les employées et les ouvrières à partir de la cinquantaine. Pour les professions intermédiaires et les cadres, cette part reste constante passé 35 ans. Les ouvrières plus âgées, en revanche, étaient moins souvent à temps plein il y a dix ans.

Plus le nombre d'enfants présents à la maison est élevé et plus les femmes sont à temps partiel, qu'elles soient seules ou en couple. Les femmes qui élèvent seules leurs enfants sont cependant plus souvent à temps complet.

La présence d'un enfant scolarisé à l'école primaire ou au collège pousse les femmes à libérer du temps : 30 % des enfants de 7 à 15 ans ont une mère à temps partiel (pour ces enfants, les dispositifs d'aides à la garde d'enfants sont moins nombreux). Pour les enfants plus jeunes, l'inactivité et le temps complet sont à parts égales. Le travail à temps complet gagne du terrain au fur et à mesure que l'enfant grandit.

En Alsace, le travail à temps partiel a des conséquences négatives sur le salaire total et sur le niveau de salaire horaire, mais plus pour les femmes que pour les hommes. Ces derniers, peu nombreux à être à temps partiel, le sont le plus souvent en fin de carrière, au moment où leur salaire est le plus élevé. Les salaires horaires des femmes à temps partiel sont en retrait par rapport au temps plein dès l'entrée dans la vie active. Ceux des hommes ne divergent qu'après 55 ans. Dans la plupart des catégories socio-professionnelles, le salaire horaire d'une femme à temps complet se rapproche de celui d'un homme à temps partiel. Les cadres font exception puisque le salaire horaire à temps partiel ou à temps complet y est identique, mais les salaires féminins restent inférieurs à ceux des hommes. Après 55 ans, toutefois, les salaires horaires à

1 Moins de femmes à temps partiel en 2010 qu'en 1999

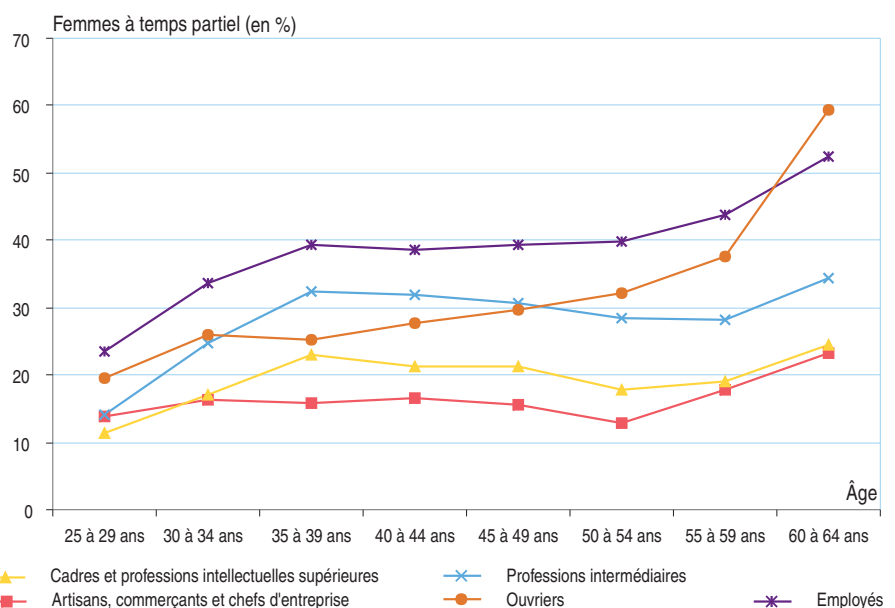


Champ : femmes actives ayant un emploi en Alsace.
Source : Insee, RP1999 et RP2010.

Les conjointes de frontaliers sont plus souvent inactives ou à temps partiel

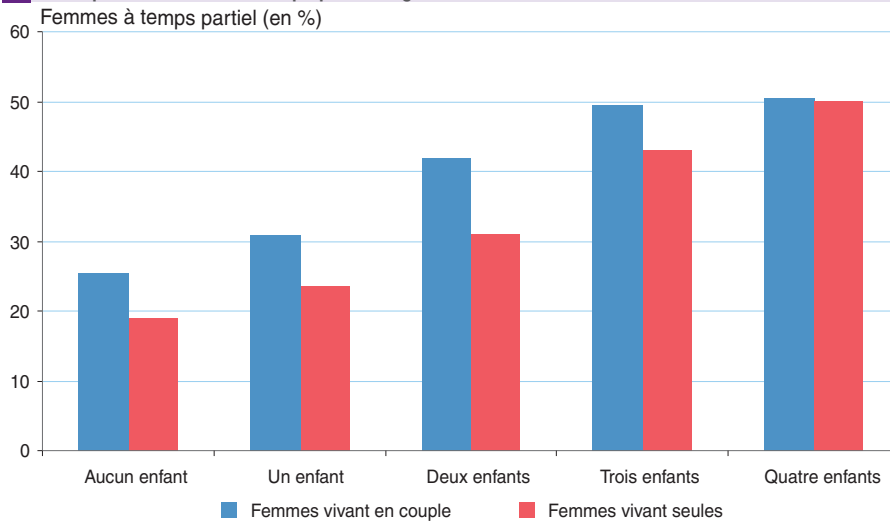
Voisine de l'Allemagne et de la Suisse, l'Alsace compte de nombreux travailleurs frontaliers. Or, c'est parmi les conjointes de frontaliers que l'on trouve le plus de femmes à temps partiel, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle : une sur trois contre une sur quatre pour l'ensemble des actifs en Alsace. L'inactivité est aussi plus importante parmi les femmes de 15 à 64 ans, sauf chez les femmes d'ouvriers.

2 Les femmes les plus âgées sont souvent à temps partiel



Champ : femmes actives ayant un emploi en Alsace.
Source : Insee, RP2010.

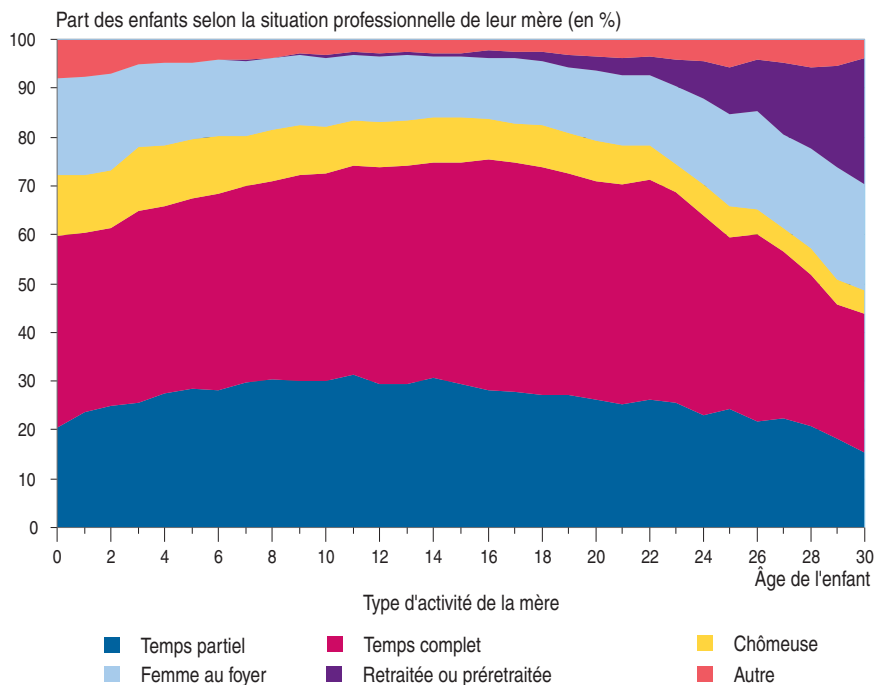
3 La fréquence du travail à temps partiel augmente avec le nombre d'enfants



Champ : femmes actives ayant un emploi en Alsace.
Source : Insee, RP2010.

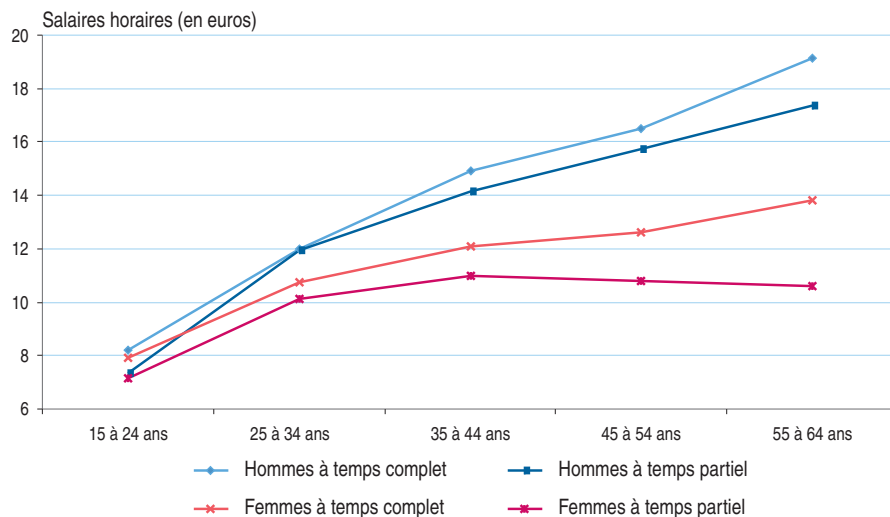
Les salaires plus élevés des travailleurs frontaliers expliquent sans doute la plus faible proportion de conjointes à temps complet. De plus, un quart des conjointes de frontaliers qui travaillent sont elles aussi travailleur frontalier (contre 3 % lorsque le conjoint ne travaille pas à l'étranger). Ces couples de frontaliers sont au nombre de 7 200. Lorsque les deux conjoints sont frontaliers, l'homme travaille à temps plein (98 % d'entre eux) tandis que la femme est plus souvent à temps partiel (43 %). Lorsque seul l'homme est frontalier, la femme est plus souvent à temps partiel s'il est ouvrier ou employé. ■

4 À tout âge, moins de la moitié des enfants ont une mère qui travaille à temps complet



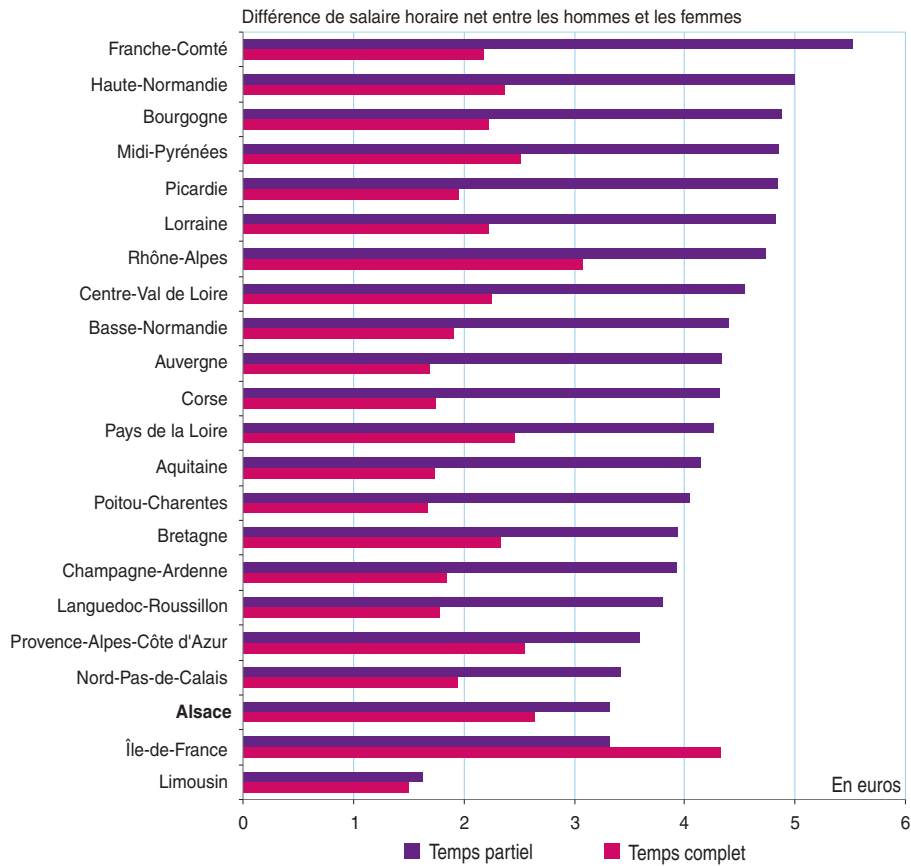
Lecture : 43 % des enfants de 10 ans vivent avec une mère travaillant à temps complet.
Champ : enfants de 30 ans ou moins vivant avec leur mère en Alsace.
Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

5 Les écarts de salaires augmentent avec l'âge, à temps complet comme à temps partiel



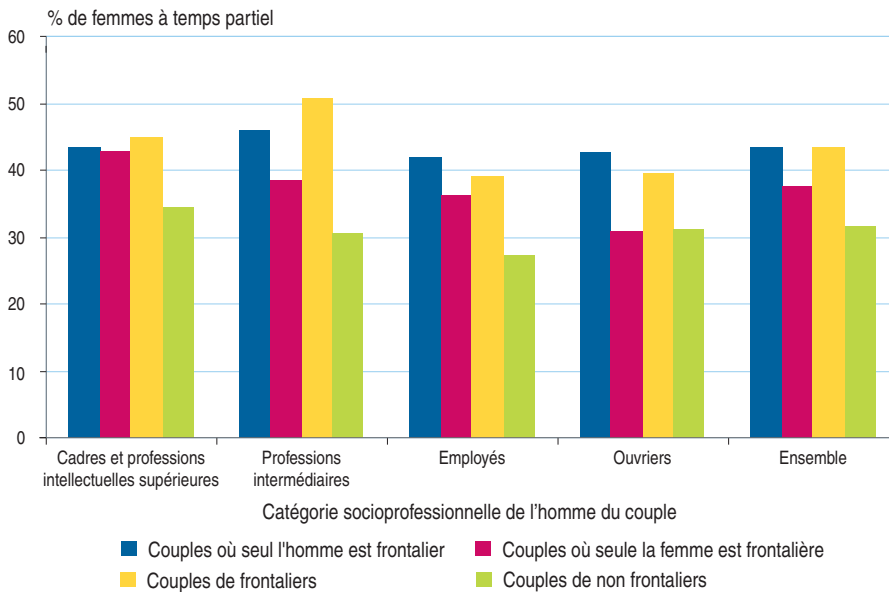
Champ : postes principaux des salariés dont les contrats s'étendent sur toute l'année en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

6 La rémunération horaire des hommes plus élevée dans toutes les régions



Champ : postes principaux des salariés dont les contrats s'étendent sur toute l'année en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

7 Davantage de femmes à temps partiel lorsque le conjoint est frontalier



Champ : couples bi-actifs occupés résidant en Alsace.
Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

Une mobilité sociale moins diversifiée

Un suivi individuel des évolutions de carrière permet d'appréhender la mobilité sociale. Elle dépend de la catégorie socio-professionnelle d'origine et semble faible sur le court terme pour les femmes comme pour les hommes, pour les jeunes comme pour les plus âgés. Cependant, sur une décennie, une part non négligeable des salariés change de catégorie socio-professionnelle. Ainsi, entre 2000 et 2010, 40 % des ouvrières sont devenues employées. On ne peut cependant pas parler ici d'ascension sociale, car les professions qu'elles atteignent ne sont pas des plus valorisées (nettoyeuses, employées de maison...). La moindre mobilité des hommes ouvriers peut s'expliquer par une perspective de carrière plus positive liée à leur niveau de qualification plus élevé.

La mobilité sociale fonctionne plus pour les hommes que pour les femmes

Les jeunes hommes employés restent moins souvent limités à cette catégorie socio-professionnelle : ils se dirigent vers des catégories plus diversifiées et plus fréquemment que les jeunes femmes. Les parcours des jeunes hommes des professions intermédiaires sont également plus variés. Dans les deux cas, les hommes accèdent plus souvent à la position de cadre que les femmes.

Passé le milieu de carrière, les passerelles entre catégories socio-professionnelles deviennent moins fréquentes pour les salariés, mais les mobilités observées chez les 20-30 ans persistent. Ainsi, un tiers des femmes ouvrières de 40 à 50 ans en 2000 sont devenues employées en 2010.

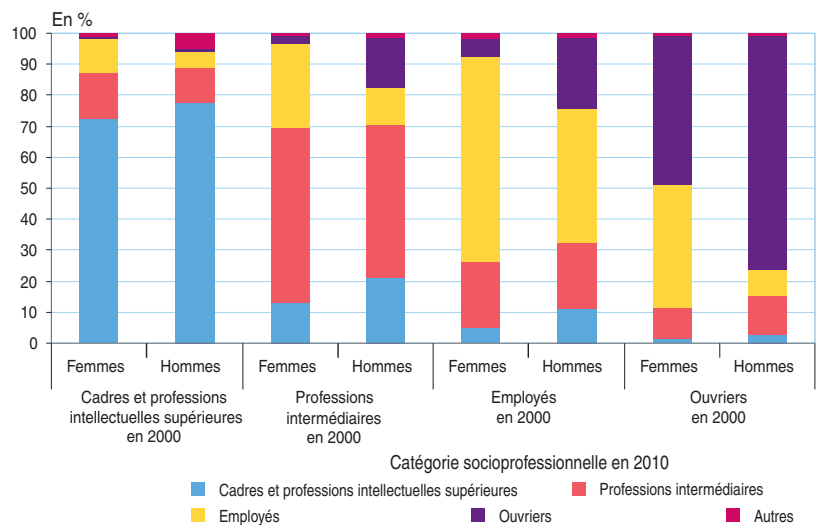
Les salaires des femmes progressent moins rapidement que ceux des hommes

En début de carrière, dans la même catégorie socio-professionnelle, les salaires pour les deux sexes sont plus proches qu'ils ne le sont dix ans plus tard.

Ils progressent rapidement chez les plus jeunes, mais ceux des hommes progressent davantage que ceux des femmes, quelle que soit leur catégorie socio-professionnelle en 2000. Pour les femmes employées et ouvrières, la progression est cependant limitée sur dix ans.

En haut de la pyramide des âges, les salaires progressent moins vite, sauf chez les cadres. Les salaires des hommes employés sont ceux qui augmentent le moins.

1 En dix ans, 40 % des ouvrières sont devenues employées



Lecture : 72 % des femmes qui avaient entre 20 et 30 ans et qui étaient cadres en 2000 sont restées cadres en 2010 pour 77 % des hommes.

Champ : salariés de 20 à 30 ans travaillant en Alsace en 2000.

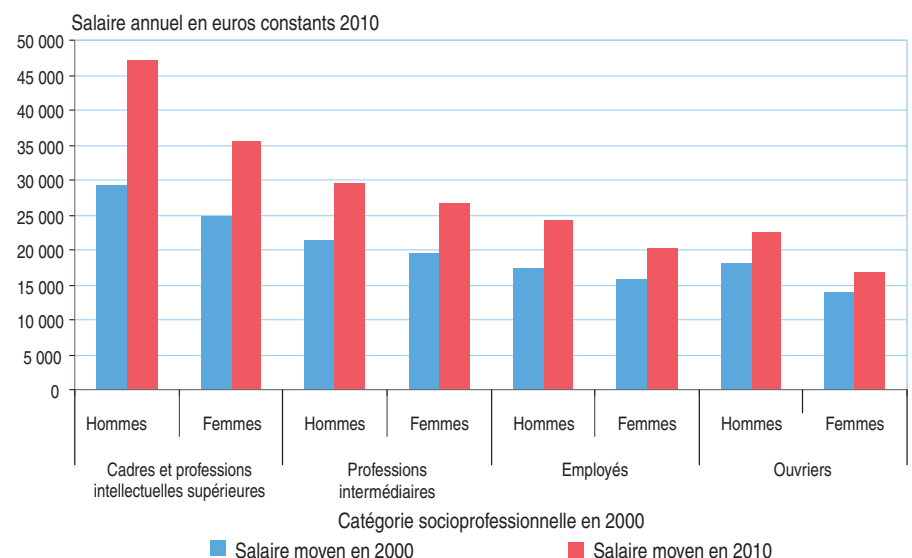
Source : Insee, Panel DADS 2010.

Les enfants n'ont pas d'effet sur l'évolution sociale mais en ont sur les salaires

Il n'y a pas de différence notable entre les trajectoires des personnes (femmes comme hommes) ayant eu des enfants par rapport à l'ensemble des salariés. Toutefois, les personnes inactives le demeurent davantage avec des enfants et les femmes cadres sont un peu plus nombreuses à avoir conservé ce statut en présence d'enfants. Mais ces dernières, lorsqu'elles ont deux enfants, sont davantage devenues professions intermédiaires que celles qui n'en avaient qu'un.

Si l'influence des enfants sur la carrière semble relativement faible, elle est plus forte sur l'évolution des salaires. Les femmes avec enfants ont des progressions salariales moindres que celles qui n'en ont pas. Chez les hommes, l'effet est inverse (sauf pour les cadres). Une situation dont une interprétation courante énonce que les hommes vivant en couple avec enfants sont considérés comme responsables et stables, alors que les mères de famille sont vues comme moins disponibles pour leur travail. ■

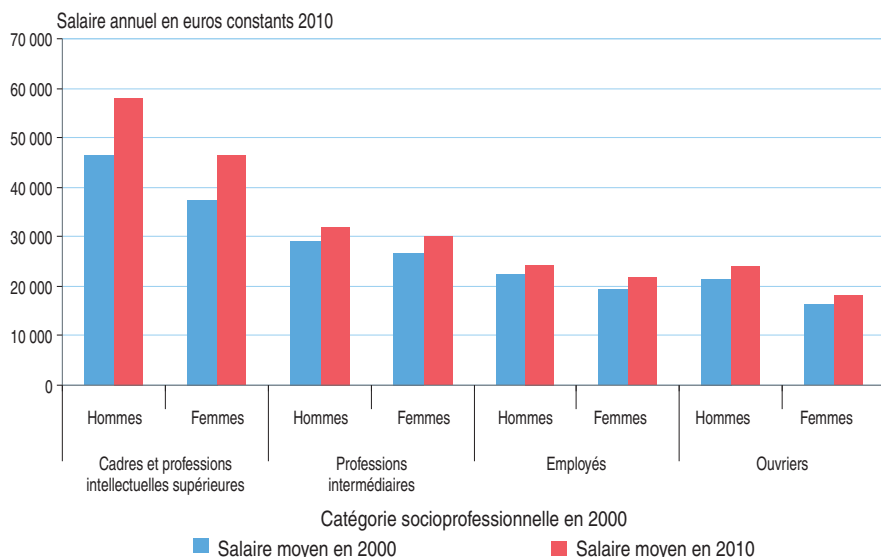
2 Chez les jeunes salariés, les progressions salariales sont plus fortes pour les hommes



Champ : salariés travaillant à temps plein en 2000 et en 2010 en Alsace, âgés de 20 à 30 ans en 2000.

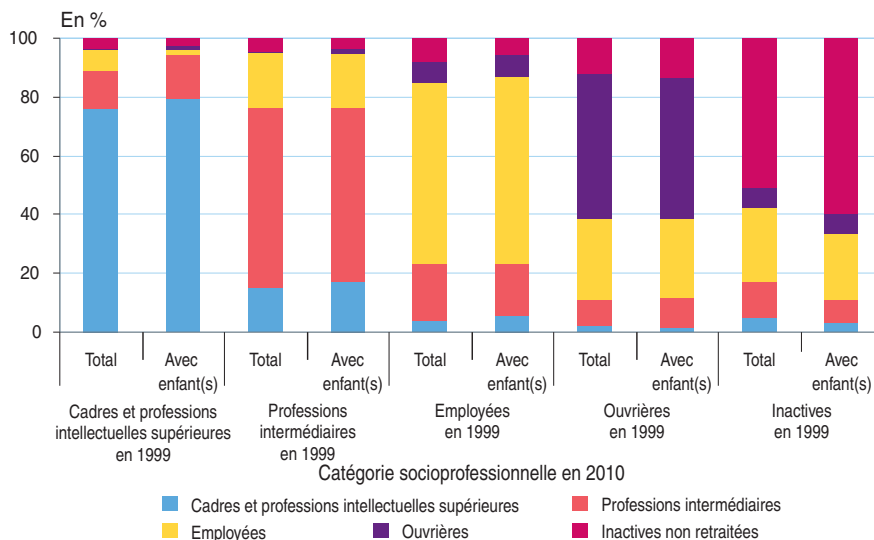
Source : Insee, Panel DADS 2010.

3 Passé le milieu de carrière, les progressions de salaire sont ralenties



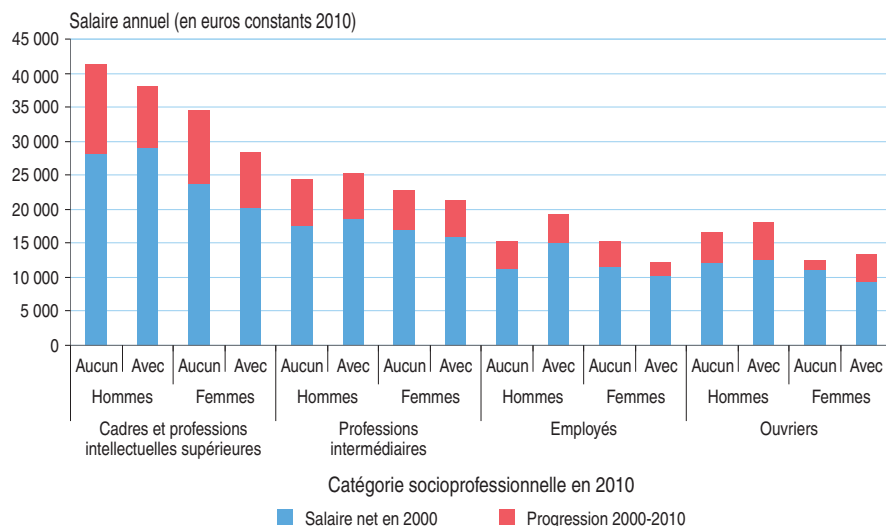
Champ : salariés travaillant à temps plein en 2000 et en 2010 en Alsace, âgés de 40 à 50 ans en 2000.
Source : Insee, Panel DADS 2010.

4 Avec ou sans enfant, les évolutions de carrière des femmes diffèrent peu



Champ : femmes non retraitées de plus de 15 ans en Alsace. Avec enfant(s) signifie qui vivait avec un ou plusieurs enfant(s) en 1999 et en 2010.
Source : Insee, Échantillon Démographique Permanent 2012.

5 Hommes et femmes n'ont pas les mêmes progressions salariales, qu'ils aient des enfants ou non



Note : aucun signifie « n'a jamais eu d'enfant » et avec « a eu des enfants ».
Source : Insee, panels Échantillon Démographique Permanent 2012 et DADS 2010.

Des bas salaires plus fréquents

Par convention, un bas salaire correspond à un salaire inférieur aux deux tiers du salaire médian de l'ensemble des salariés. Ce salaire médian, calculé sur l'ensemble des salaires de l'année, est de 17 700 euros nets en France métropolitaine en 2010, ce qui place le bas salaire à 11 800 euros (soit 980 euros par mois).

En Alsace, en 2010, 221 000 personnes ont touché un bas salaire, dont 61 % de femmes. Les plus concernées sont les jeunes et les employées.

Aux âges où le taux d'activité est le plus élevé, entre 30 et 50 ans, un quart des femmes salariées touche un bas salaire, contre un homme sur dix. Toucher un bas salaire est lié au temps de travail ; plus de la moitié de ces femmes ont travaillé moins d'un mi-temps sur l'année. Pourtant, 6 % d'entre elles sont à temps complet ; il s'agit d'assistantes maternelles dont les faibles revenus ne sont pas liés au temps de travail, mais au nombre d'enfants gardés.

Pour les autres professions concernées par les bas salaires, les heures cumulées ne permettent souvent pas d'atteindre un temps plein : nettoyeurs, aides à domicile, employés de maison. Pourtant la plupart des personnes concernées ont des contrats de travail qui s'étendent sur plus de 250 jours par an. La part des femmes dans ces professions est importante et plus des deux tiers sont à bas salaires.

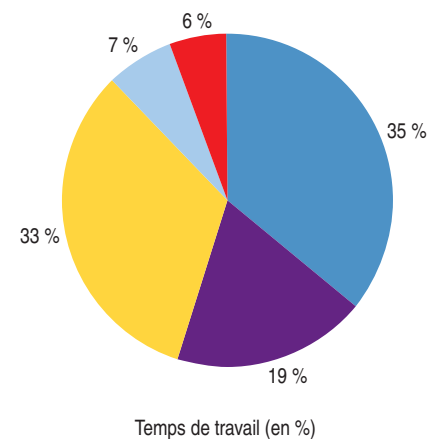
Afin de compléter ces faibles revenus, les salariées à bas salaires peuvent cumuler des allocations chômage. En effet, la part de femmes à bas salaire touchant le chômage peut atteindre 25 % chez les ouvrières. Dans les autres catégories, la part est moindre mais reste plus élevée que pour l'ensemble des salariées de 30 à 50 ans, souvent le double.

La part des allocations dans les revenus atteint le tiers pour les salariées à bas salaires ; cette part est la même quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle, contrairement à ce qui se passe pour l'ensemble des salariées de 30 à 50 ans.

Les salariées à bas salaires sont plus souvent chômeuses indemnisées que les autres, traduisant leur temps de travail plus faible. Ce n'est pas le cas des professions « sans horaires » comme les assistantes maternelles, les nettoyeurs ou les aides à domicile pour lesquelles la part des chômeuses indemnisées est déjà très importante tous niveaux de salaire confondus. Dans ces trois professions, les bas salaires représentent les trois quarts des allocataires.

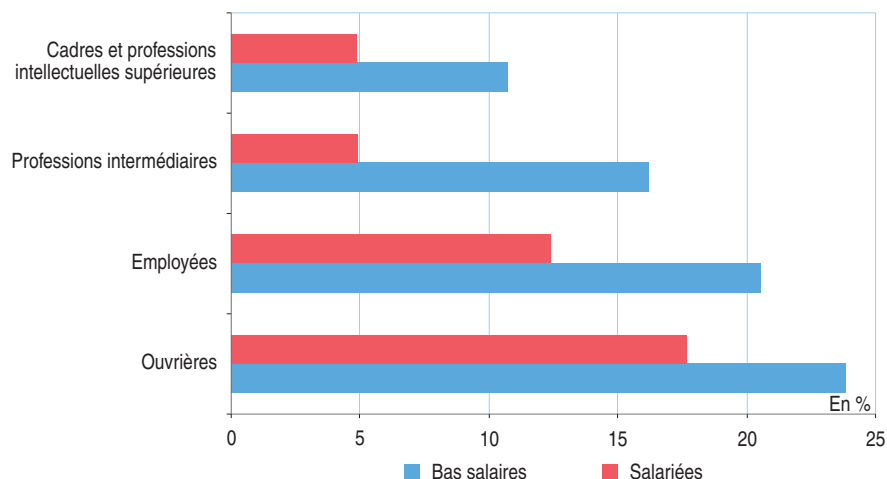
Globalement, les secteurs féminisés, comme la santé-action sociale ou les autres activités de services concentrent une forte proportion de bas salaires. ■

1 Plus de la moitié des femmes à bas salaires travaillent moins d'un mi-temps



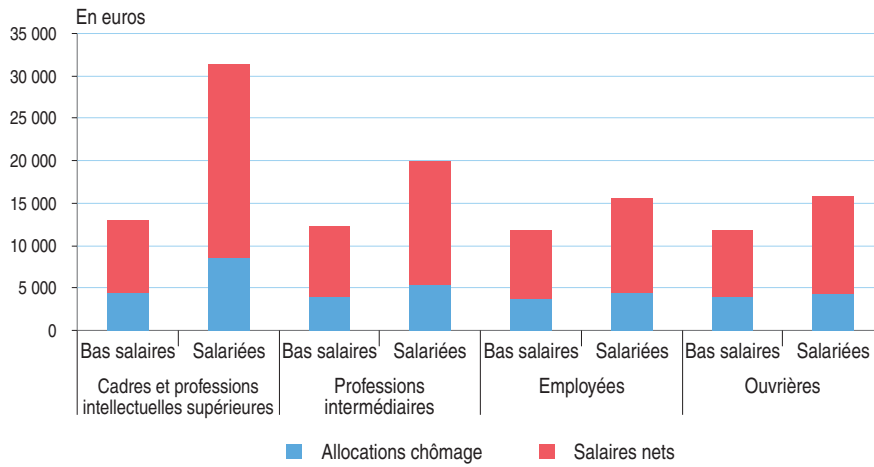
Champ : femmes salariées de 30 à 50 ans travaillant en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

2 Un quart des ouvrières à bas salaires perçoit des allocations chômage



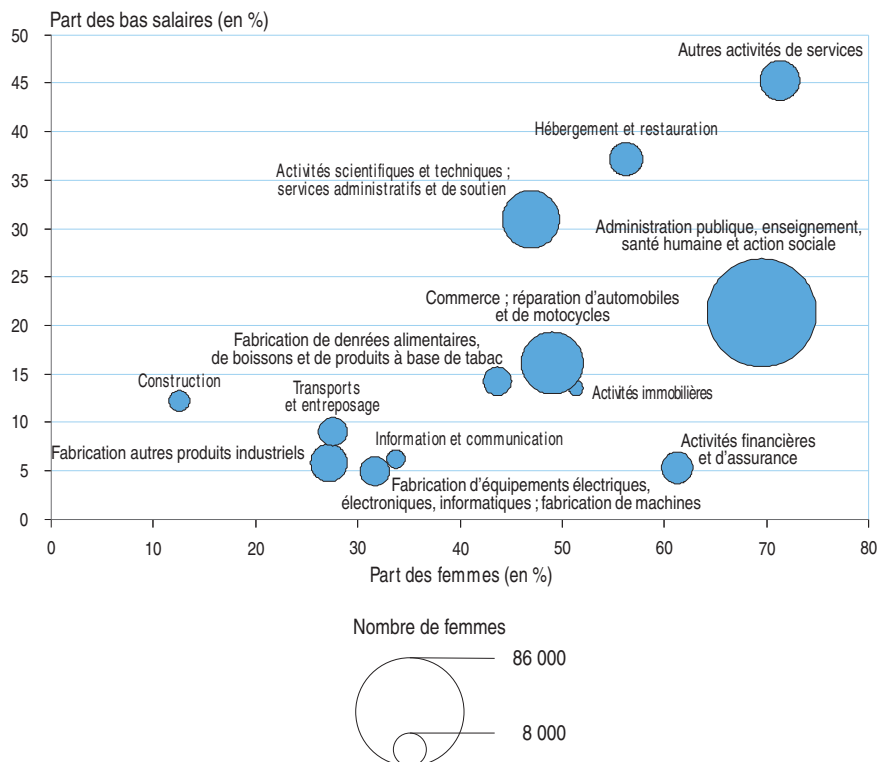
Champ : femmes salariées de 30 à 50 ans allocataires au titre de l'assurance chômage en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

3 Les allocations chômage, une composante importante du revenu pour les femmes à bas salaires



Champ : femmes salariées de 30 à 50 ans percevant des allocations chômage en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

4 Hébergement, restauration et autres activités de services : des secteurs majoritairement féminins et à fort taux de bas salaires



Lecture : les femmes salariées dans le secteur de la construction, au nombre de 3000, représentent 12 % des salariés de ce secteur, lequel a une proportion de bas salaires de 12,2 %.
Champ : salariés de 30 à 50 ans travaillant en Alsace.
Source : Insee, DADS 2010.

Les familles monoparentales plus souvent pauvres

Les familles monoparentales sont plus souvent sous le seuil de pauvreté : 29,4 % des familles monoparentales, pour seulement 11 % des couples avec enfants en Alsace. Dans 85 % des familles monoparentales avec un enfant de moins de seize ans, c'est une mère seule qui élève ses enfants.

Les mères seules sont cependant moins souvent à temps partiel : presque deux fois moins que les mères en couple. Elles sont aussi moins souvent cadres et plus souvent ouvrières ou employées. Pour les pères seuls, en revanche, il n'y a pas de différences notables, à part une plus grande proportion d'inactifs par rapport aux pères en couple.

Le niveau de diplôme est différent chez les mères, selon qu'elles élèvent leurs enfants seules ou pas : les mères seules sont plus souvent sans diplôme et moins souvent diplômées du supérieur, surtout celles qui ont au moins trois enfants (35 % sans diplôme).

Les mères seules plus dépendantes des prestations sociales

Les prestations sociales peuvent constituer une part importante du revenu des familles monoparentales. Aux allocations familiales, pour celles qui ont deux enfants de moins de vingt ans à charge, vient s'ajouter, si les revenus sont faibles, le RSA.

Les allocataires à bas revenu sont majoritaires chez les femmes seules touchant au moins une allocation versée par les caisses d'allocations familiales, surtout avec trois enfants ou plus. Cette dépendance aux allocations peut atteindre 100 % du revenu pour plus de 5 400 mères d'un à deux enfants et plus de 2 000 mères de trois enfants ou plus, soit un tiers de ces dernières.

Les mères seules représentent le quart des allocataires dont les ressources dépendent à plus de 50 % de la Caf. Elles sont également plus souvent bénéficiaires du RSA : 30 % des bénéficiaires en Alsace sont des mères seules. Avec trois enfants ou plus, 88 % sont sans revenu d'activité. ■

1 Les familles monoparentales plus souvent touchées par la pauvreté

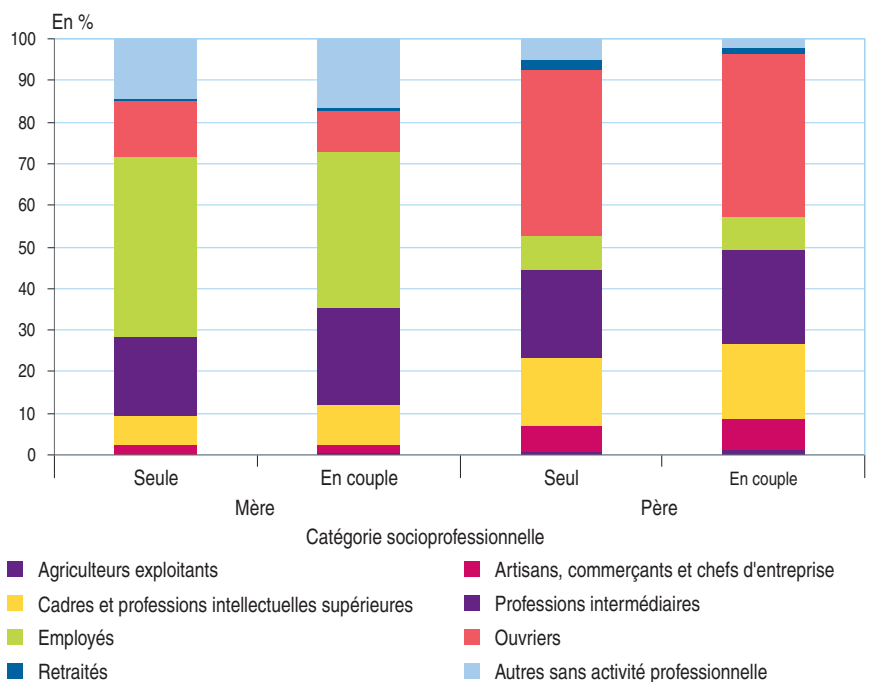
Type de ménage	Taux de pauvreté (en %)	
	Alsace	France de province
Femme vivant seule	15,0	18,7
Homme vivant seul	16,0	19,4
Couple sans enfant	4,5	6,6
Couple avec enfants	11,0	12,6
Famille monoparentale	29,4	33,4

Lecture : en Alsace, 15 % des femmes vivant seules disposent d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, c'est-à-dire inférieur à 60 % de la médiane des niveaux de vie par unité de consommation.

Champ : ménages résidant en Alsace.

Source : Insee, RDL 2010 (ménages fiscaux).

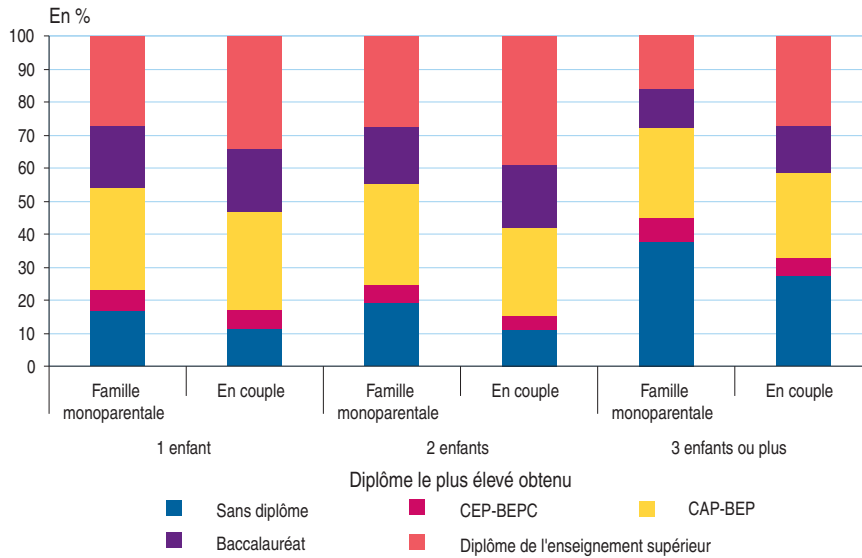
2 Les mères seules plus souvent employées ou ouvrières



Champ : familles avec un enfant de moins de seize ans.

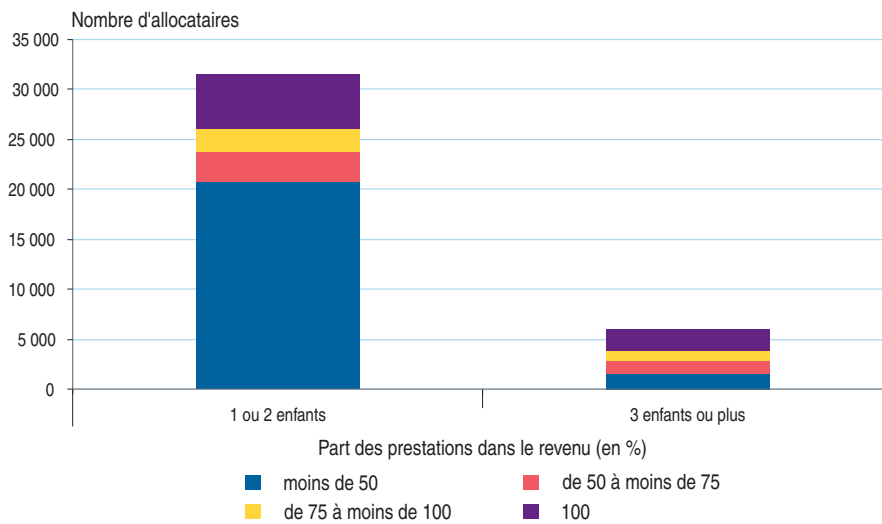
Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

3 Les mères seules moins diplômées



Champ : mères âgées de 30 à 49 ans résidant en Alsace.
 Source : Insee, RP2010 exploitation complémentaire lieu de résidence.

4 Des prestations sociales indispensables à de nombreuses mères seules



Champ : mères de famille monoparentale bénéficiant d'au moins une prestation sociale versée par les caisses d'allocations familiales d'Alsace.
 Source : Cafs 2011.

Bibliographie

Morin T., « Écarts de revenus au sein des couples : trois femmes sur quatre gagnent moins que leur conjoint », Insee Première n° 1492, mars 2014.

Ponthieux S., « L'inégalité des revenus d'activité et les niveaux de vie des femmes et des hommes - Une comparaison entre cinq pays de l'Union européenne », Economie et Statistiques n° 469-470, juillet 2014.

Argouarc'h J., Calavrezo O., « La répartition des hommes et des femmes par métiers : une baisse de la ségrégation depuis 30 ans », Dares Analyses n° 79, décembre 2013.

Guedj H., « Le taux d'emploi des hommes et des femmes : des écarts plus marqués en équivalent temps plein », Insee Première n° 1462, août 2013.

Morin T., Remila N., « Le revenu salarial des femmes reste inférieur à celui des hommes », Insee Première n° 1436, mars 2013.

« Femmes et hommes - Regards sur la parité », Insee Références, Édition 2012.

Réalisation et coordination

Insee-Alsace
Cité administrative - 14 rue du Maréchal Juin
CS 50016 - 67084 Strasbourg Cedex
Tél. : 03 88 52 40 40 - Fax : 03 88 52 40 48
Site internet : www.insee.fr/alsace

Contribution

La Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE) ;
La Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ;
La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) ;
Le Secrétariat Général aux affaires Régionales et Européennes de la Préfecture de région (SGARE).

Directeur de la publication

Joël CREUSAT

Rédacteur en chef

Jacques MARTY

Rédacteurs

Corinne CHALLAND,
Dominique KELHETTER (INSEE).

Maquette et mise en page

Patricia CLOT, Chantal ROUSSELLE.

Cartographie

Corinne CHALLAND

Photos

Phovoir

Bureau de presse

03 88 52 40 77

Copyright
Retrouvez-nous sur www.insee.fr

Insee Dossier

Alsace

Parité, activité, salaires

Dossier n° 1
Mars 2015

ISSN en cours

